



Newsletter

June 1988

French

**CONSEIL CANADIEN DES
AIRES ÉCOLOGIQUES**

**BULLETIN D'INFORMATION N° 3
JUN 1988**

LE CONSEIL CANADIEN DES AIRES ÉCOLOGIQUES

Le Conseil canadien des aires écologiques (CCAÉ) est un organisme national indépendant légalement constitué et à but non lucratif, créé en 1982 pour encourager le choix, la protection et la gestion d'un réseau d'aires écologiques au Canada. Cet organisme recrute ses membres au sein des ministères et services des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des organismes non gouvernementaux, des universités et parmi le grand public. Le CCAÉ compte poursuivre son oeuvre de formation d'un réseau canadien d'aires écologiques en servant d'organe de liaison entre les organismes et les particuliers intéressés. Pour atteindre ce but, le Conseil fait le point sur les questions qui l'intéressent dans un bulletin d'information diffusé périodiquement, dont voici le troisième numéro.

NOUVELLES DU CONSEIL

Report of the Biennium 1985 - 1987

M^{me} Diane Griffin, coordonnatrice du Comité de l'éducation et de l'information, a annoncé la publication du deuxième **Report of the Biennium** du CCAÉ qui résume les principales réalisations du Conseil, de 1985 à la fin de 1987. En plus des renseignements généraux sur le Conseil (p. ex. les objectifs, la liste des membres du Conseil d'administration, un avant-propos

du Président), ce rapport comprend aussi un résumé des activités des deux dernières années, les rapports des trois comités (c.-à-d. le Comité scientifique, le Comité de gestion et d'administration et le Comité d'éducation et d'information), la liste des événements marquants concernant l'établissement d'un réseau d'aires écologiques à l'échelle nationale, les principales démarches entreprises par le Conseil, les principales publications et une liste de dix rapports techniques que l'on compte publier. Si vous n'avez pas reçu votre exemplaire du rapport, veuillez communiquer avec M^{me} Sylvia Normand, secrétaire par intérim, Conseil canadien des aires écologiques, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0H3.

Assemblée annuelle de 1988

La prochaine assemblée annuelle du CCAÉ aura lieu à Charlottetown, du vendredi 19 au lundi 21 août. M^{me} Diane Griffin a réservé les locaux pour la rencontre à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et des chambres pour l'hébergement des participants sur le campus.

M. Gilbert Clements, ministre des Affaires communautaires et culturelles de l'Île-du-Prince-Édouard, prononcera le discours d'ouverture.

L'ordre du jour comprend, au cours de la matinée du vendredi, la présentation des rapports de diverses instances, du Comité d'éducation et d'information, du Comité scientifique et du Comité de gestion et d'administration. La séance de l'après-midi sera consacrée à un atelier sur la recherche et les réserves écologiques. La soirée de vendredi débutera par une

réception suivie d'un DÎNER AU HOMARD et de la remise des distinctions honorifiques de 1988 par le CCAE.

Samedi matin, aura lieu un atelier sur les réserves écologiques marines suivi d'une rencontre d'affaires au cours de l'après-midi. Le dimanche, en matinée, les responsables des bureaux régionaux feront des exposés avec présentation de diapositives et l'on organisera une promenade aux aires naturelles de l'est de l'Île-du-Prince-Édouard au cours de l'après-midi.

Félicitations

Le président du CCAE, M. Ross Thomasson, a fait parvenir plusieurs lettres aux dirigeants politiques fédéraux et provinciaux. Il a félicité M. J.A. Ghiz, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, pour l'adoption par son gouvernement de la première stratégie provinciale de conservation au Canada. M. Thomasson a également souligné la coopération manifestée par le premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, et le ministre fédéral de l'Environnement, M. Tom McMillan dans la création du parc national de la Péninsule- Bruce. Il a en outre félicité le premier ministre, M. Brian Mulroney, le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. W.N. Vander Zalm, et le ministre fédéral de l'Environnement, M. Tom McMillan pour leur coopération lors de l'établissement de la réserve du parc national de Moresby-Sud et les a encouragés à en terminer l'aménagement le plus tôt possible. Enfin, le ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, M. Ronald C. Giffin, a eu droit à des félicitations pour la création de la première réserve

naturelle dans cette province -- la réserve naturelle de la rivière Tusket.

Échanges entre le CCAE et la Natural Areas Association

La rencontre annuelle des membres de l'association américaine Natural Areas Association (NAA) a eu lieu à Syracuse, dans l'État de New York, du 5 au 9 juin, 1988. En conformité avec les souhaits du Conseil et de la NAA de se soutenir dans leurs campagnes de protection des aires écologiques et naturelles, M. Tim Lash a organisé une courte séance visant à présenter le Canada et les initiatives qu'il poursuit dans ce domaine.

Quatre exposés ont eu lieu au cours de cette séance. Le président du CCAE, M. Ross Thomasson, a décrit le Conseil, ses activités et la situation au Canada dans un exposé intitulé "Promoting Ecological Area Protection -- The Canadian Council on Ecological Areas". M. Tim Lash a fait état des efforts déployés par le Canada pour protéger les espèces rares et en danger de disparition; dans son exposé intitulé "Protecting Ontario's Ecological Diversity", M. Tom Beechey a présenté le programme ontarien, alors que M. Mark Van Potter et M^{me} Helma Gurts ont décrit le programme d'engagement contractuel avec les propriétaires fonciers. Toutes ces communications ont été bien accueillies et l'on a montré un vif intérêt à l'égard des activités canadiennes.

Grâce aux bons soins de M. Tom Beechey, le présentoir du Conseil a pu être transporté à Syracuse et être installé à côté de

celui de l'Ontario. Les éléments d'exposition de ces deux présentoirs dépeignaient, à l'aide de graphiques, l'intérêt et l'engagement du Canada envers les aires écologiques.

Outre les conférences et la présentation des éléments d'exposition susmentionnés, un certain nombre de rencontres informelles eurent lieu au cours desquelles on a procédé à l'échange de renseignements techniques et à l'examen des relations entre les deux organismes. Ces discussions ont abouti à une plus grande reconnaissance du Conseil à titre d'organisme indépendant qui s'intéresse au premier chef au Canada et aux questions canadiennes tout en laissant place à une certaine collaboration bilatérale. Le CCAE a donc proposé que le Conseil et la NAA travaillent ensemble à la détermination des aires écologiques et naturelles frontalières pour ensuite trouver, chacun de son côté, les moyens appropriés pour assurer la protection et la gestion de ces aires. Ces discussions, qui sont encore à l'état embryonnaire restent à être poursuivies. Entre-temps, la NAA a pu se faire une meilleure idée du rôle du CCAE et des réalisations canadiennes en matière de protection des aires écologiques.

PUBLICATION : Rédigé par Paul Eagles, The Planning & Management of Environmentally Sensitive Areas, présente la marche à suivre pour la planification et la gestion des communautés écologiques en fonction des trois objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation. Comme les décisions quotidiennes prises par les administrations municipales sur l'aménagement du territoire peuvent influencer sur la qualité de l'environnement, cette publication s'adresse plus particulièrement aux politiciens, planificateurs et gestionnaires municipaux. On peut se procurer le document de 160 pages, publié par Copp Clarke, dans plusieurs librairies, pour la somme de 24,50 \$.

PUBLICATION : On peut maintenant se procurer le document de travail sur la stratégie de conservation de l'Alberta, Reserves for Nature. Il s'agit d'une étude théorique sur la sauvegarde des réserves à des fins de conservation. Le rapport contient une bibliographie imposante. Pour obtenir un exemplaire gratuit, veuillez écrire au Environment Council of Alberta, 8th floor, Weber Centre, 5555 Calgary Trail South, Edmonton, T6H 5P9.

NOUVELLES AIRES ÉCOLOGIQUES

Ontario

Le ministre des Ressources naturelles de l'Ontario, M. Vincent Kerrio, a annoncé l'achat de 207 des 1 000 hectares de la tourbière de Wainfleet par le ministère des Ressources naturelles (MRN), Canards illimités Canada et Habitat faunique Canada. Cette tourbière est la quatrième en importance des tourbières du Bouclier précambrien et la plus importante zone humide de la région de Niagara. En 1983, le MRN désignait ce site Aire d'intérêt écologique et scientifique (AIES). Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec M. Andy Harjula, directeur de district, Fonthill (416) 892-4721.

Yukon

En 1987, l'Île Herschel est devenue le premier parc territorial du Yukon et a également été désignée réserve naturelle. Située

juste au large de la côte nord du Yukon, cette île de 11 000 ha renferme de grandes ressources en matière de conservation représentant le paysage marin et côtier de l'Arctique. Il s'agit également d'un lieu historique : on croit en effet que cette île, premier poste de traite de l'Arctique occidental, a pu être habitée dès le VII^e ou VIII^e siècle.

On procède actuellement à l'élaboration d'un plan d'ensemble de gestion du parc afin de protéger les ressources de l'île. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M^{me} Marjorie Giles, Public Affairs Bureau, Government of the Yukon, Box 2703, Whitehorse, Yukon, Y1A 2C6, (403) 667-5339.

Alberta

MM. Norm Weiss, ministre des Loisirs et des Parcs de l'Alberta et LeRoy Fjordbotten, ministre des Forêts, des Terres et de la Faune de l'Alberta, ont annoncé conjointement la création de deux nouvelles réserves écologiques, soit les neuvième et dixième réserves écologiques de l'Alberta.

Les 28,2 kilomètres carrés de la réserve écologique de Wainwright Dunes sont typiques des dunes de sable situées au centre de l'Alberta. On trouve dans cette aire de nombreux spécimens de faune et de flore rares et importants. La réserve écologique de Hand Hills, de 22 kilomètres carrés, qui renferme également des plantes et animaux rares, représente bien les prairies à fétuques de l'Alberta.

M. Fjordbotten a également annoncé la création de trois aires naturelles supplémentaires. Il s'agit du mont Livingstone

(777 ha d'habitats variés et panoramiques des avant-monts de l'Alberta); du lac Sylvan (11 ha, au centre de l'Alberta, d'un important habitat faunique du littoral, destiné plus particulièrement aux oiseaux) et d'Otauwau (259 ha d'un site forestier boréal constitué de basses et hautes terres). On compte maintenant 113 aires naturelles en Alberta.

Tous ces sites ont été créés conformément à la loi sur les aires naturelles de l'Alberta (Wilderness Areas, Ecological Reserves & Natural Areas Act). Pour de plus amples renseignements sur les réserves écologiques de l'Alberta, veuillez communiquer avec M. Larry Duchesne, Alberta Recreation & Parks, 6th Floor, Standard Life Centre, 10405 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta, T5J 3N4, (403) 427-8758. M. Peter Lee pourra répondre à vos demandes d'information concernant les aires naturelles de l'Alberta. Il peut être joint à l'adresse et au numéro de téléphone suivants : Alberta Forestry, Lands & Wildlife, 4th Floor, Petroleum Plaza South, 9915 - 108 Street, Edmonton, Alberta, T5K 2C9, (403) 427-5209.

M. Sandy Cross a fait don au gouvernement de l'Alberta de plus de 800 ha d'un habitat de choix dans les avant-monts qui sera désigné sous le nom de "Ann & Sandy Cross Conservation Area". Ce site, modèle classique d'une région d'avant-monts onduleux, servira éventuellement au programme de pédagogie de plein air. Ce don évalué à environ 2 millions de dollars, est le plus important du genre de toute l'histoire de l'Alberta. Il a été fait sous réserve que ce territoire soit géré par la Société pour la conservation des sites naturels du Canada conformément à un bail de location à long terme avec le ministère des Forêts, des Terres et de la Faune de l'Alberta. Il s'agit du premier projet de conservation, "acquis et géré" par cette société. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous mettre en rapport avec M. Gerry Glazier, 794A Broadview Avenue, Toronto, Ontario, M4K 2P7, (416) 469-1701 ou communiquer

avec le représentant albertain de la Société à l'adresse et au numéro de téléphone suivants : M. Carl R. Surrendi, Development Officer, 2707 Toronto Dominion Tower, Edmonton, Alberta, T5J 2Z1, (403) 424-6789.

Colombie-Britannique

Le 12 mai 1988, le gouvernement de la Colombie-Britannique créait par décret du conseil deux nouvelles réserves écologiques. Les 18 hectares de la réserve écologique de la rivière Nimpkish, située à 85 km à l'ouest de Campbell River, ont été désignés réserve écologique pour protéger un échantillon des plus grandes forêts de Douglas taxifoliés au Canada. Ces arbres ont en moyenne 1,3 m de diamètre et 66 m de hauteur, bien que certains puissent atteindre un diamètre de 2,4 m, une hauteur de 96 m et jusqu'à 600 ans. Les 70 hectares de la réserve écologique de la rivière Tahsish, située sur la côte ouest de l'île de Vancouver, protègent un estuaire non modifié de la côte ouest. On ne peut en dire autant de la plupart des autres grands estuaires de l'île de Vancouver qui ont été grandement perturbés par l'activité humaine. On trouve sur cette réserve une plante rare, la Lilaeopsis occidentalis. Pour plus de détails, veuillez vous adresser à M^{me} Louise Goulet, Ecological Reserves Co-ordinator, Parks & Outdoor Recreation Division, Ministry of Environment and Parks, 4000 Seymour Place, Victoria, British Columbia, V8V 1X5, (604) 387-4596.

L'ouverture de la nouvelle réserve naturelle de la rivière Tusket en Nouvelle-Écosse, le 1^{er} mai 1988, a permis de sauvegarder le plus bel exemple de flore des plaines côtières, situé sur la côte atlantique au Canada. On trouve ces spécimens des plaines côtières dans les zones d'eau douce allant de humides à mouillées, le long du littoral est de l'Amérique du Nord. Au Canada, ces spécimens ne sont présents que dans la région du bassin des Grands Lacs, en Ontario, et dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. En raison de la rareté des habitats de plaines côtières, plusieurs variétés de cette flore sont menacées de déracinement et même d'extinction. La création de cette réserve constitue une étape importante dans la sauvegarde des spécimens en danger de disparition telle la *sabatia* de Kennedy, *sabatia kennedyanna*. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous adresser à M. Bob Ogilvie, Nova Scotia Museum, 1747 Summer Street, Halifax, Nova Scotia, B3H 3A6, (902) 429-4610.

PUBLICATION : La conservation du patrimoine en milieu naturel par E. Neville Ward avec Beth Killham. Ce rapport offre une vue d'ensemble à l'échelle nationale, de la planification du patrimoine écologique, telle qu'elle est organisée au Canada. Le premier chapitre du rapport est consacré à une vue d'ensemble des conventions et des programmes internationaux qui aident le Canada à protéger son patrimoine national, compte tenu de la conjoncture internationale. Ce chapitre débouche sur une description des territoires protégés par les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations territoriales. Le rapport se termine par une description de six programmes d'organisations non gouvernementaux qui ont pour mandat la protection du patrimoine écologique du Canada. Le lecteur trouvera en outre dans ce rapport des tableaux récapitulatifs des données les plus

importantes, y compris le nom, la superficie, l'année de création et de désignation de toutes les aires officiellement protégées. On peut se procurer ce rapport pour la somme de 12,50 \$ (chèque ou mandat-poste payable à l'Université de Waterloo) en écrivant à : University of Waterloo Press, University of Waterloo, Waterloo, Ontario, N2L 3G1.

AUTRES NOUVELLES

Nouvelle loi de l'Île-du-Prince-Édouard

Les gestionnaires de l'Island Nature Trust de l'Île-du-Prince-Édouard ont fait l'éloge de M. le ministre Gilbert Clements à la suite de l'adoption, par l'assemblée législative de cette province, de la loi sur la protection des aires naturelles (Natural Areas Protection Act). La directrice générale, M^{me} Diane Griffin, a souligné que "l'Île-du-Prince-Édouard est la neuvième province à adopter une pareille loi, la Colombie-Britannique ayant été la pionnière en adoptant sa loi sur les réserves écologiques, en 1970".

"Un aspect particulièrement intéressant de cette nouvelle loi est le droit qu'elle accorde aux propriétaires fonciers de signer des ententes relativement à la protection des aires naturelles proposées, situées sur leur propriété. Cette loi permet également au gouvernement de désigner officiellement les aires naturelles se trouvant sur les terres provinciales de l'État. Ces deux types de protection sont nécessaires dans une province qui possède si peu de terres domaniales".

Le Conseil canadien des aires écologiques n'a cessé d'encourager les provinces à légiférer en matière de protection des aires écologiques. Le Conseil tiendra son assemblée annuelle de 1988 à Charlottetown et M. Clements prononcera le discours d'ouverture. M^{me} Griffin a ajouté que "dans le cadre de la stratégie provinciale, on avait recommandé l'adoption de cette loi afin de protéger les aires écologiquement fragiles. L'adoption de cette loi constitue une étape importante qui permettra au gouvernement de respecter ses engagements à cet égard".

Cette loi habilite la province à assurer la protection des aires naturelles pour des motifs de préservation, de recherche et d'éducation. Ces aires peuvent renfermer des espèces rares ou en danger de disparition ou encore constituer les vestiges du paysage qui couvrait l'île à l'origine.

L'Île-du-Prince-Édouard a aussi modifié récemment sa loi sur la protection de l'environnement (Environment Protection Act) afin de prévenir la destruction des dunes de sable par des véhicules tout terrain.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M^{me} Diane Griffin, Island Nature Trust, BP 265, Charlottetown, Î.-P. -É., C1A 7K4, (902) (bureau) 892-7513 ou (domicile) 368-9850.

Ontario - Crédits d'impôt, Fonds Backus Woods, nouvelles politiques et nouveaux parcs

Tel qu'il s'y était engagé, M. Vincent Kerrio, ministre des Ressources naturelles de l'Ontario, a présenté la Loi de 1988 sur

La création de ce parc vise à préserver divers sites, caractéristiques de notre pays, dont les falaises spectaculaires de l'escarpement de Niagara, les épaves des bateaux à voiles et à vapeur du XIX^e siècle, une flore rare et une grande diversité d'oiseaux.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M^{me} Vivian Williams, Environnement Canada, (819) 997-3736 ou avec M. P.A. Thomson, Environnement Canada, Parcs, Ottawa, K1A 0H3, (819) 994-2657.

RAMSAR

Vingt-huit sites ont été désignés au Canada en vertu de la Convention de RAMSAR sur les zones humides d'importance internationale. Au moins une zone humide a été désignée dans presque chaque province et territoire si bien que la superficie totale des sites canadiens, soit plus de 13 millions d'hectares, équivaut à près de la moitié de la superficie totale des sites désignés par tous les autres pays signataires réunis. Ces zones humides désignées représentent diverses régions écologiques du Canada et servent d'habitat inégalé à la sauvagine et aux oiseaux de rivage. Elles sont protégées en vertu de la Loi sur la faune du Canada, du Règlement sur les réserves de faune, de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et du Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs, et là où cela s'applique, des lois et règlements provinciaux et territoriaux. La Convention de Ramsar ne rend pas inopérantes les lois canadiennes sur la protection des zones humides, elle les renforce en attirant l'attention du monde entier sur les graves dommages que pourraient subir les zones humides répertoriées. (La baie Malpeque, à l'Île-du-Prince-Édouard, a été désignée site protégé en vertu de la Convention de Ramsar le 5 juin 1988.)

Terre-Neuve -- La future réserve écologique proposée de Mistaken Point et le site du patrimoine mondial du Gros-Morne

Les membres du (Wilderness and Ecological Reserves Advisory Council) de Terre-Neuve ont annoncé leur intention de tenir des audiences publiques concernant la proposition de désignation de la réserve écologique de Mistaken Point. Ce site est situé à la pointe sud-est de la péninsule Avalon et couvre une bande du littoral, sur une longueur d'environ 5 km et sur environ 650 mètres de largeur, comprise entre la terre et la bordure de l'eau. Les fossiles sont les empreintes laissées par des créatures marines vivant il y a plus de 620 millions d'années. La réserve proposée contient les plus vieux fossiles pluricellulaires en Amérique du Nord et constitue le seul endroit au monde où l'on trouve des fossiles marins, aussi âgés, vivant autrefois en eaux profondes. On envisage également de demander l'inscription de cet emplacement à la Liste des Sites du patrimoine mondial. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M^{me} Louise Saley au (709) 576-5679.

Le parc national du Gros-Morne, situé dans la partie ouest de Terre-Neuve, est devenu le dixième site canadien à faire partie de la prestigieuse Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les fjords d'eau douce, les chutes et les montagnes du parc forment un ensemble d'une beauté naturelle exceptionnelle. Le parc est venu ainsi s'ajouter à une liste comprenant des milieux naturels et des lieux culturels aussi prestigieux que l'arrondissement historique de Québec, les parcs nationaux de Yellowstone et des montagnes Olympiques aux États-Unis, la Grande barrière de corail en Australie et les Pyramides de Gizeh en Egypte. Son Altesse Royale le prince Edward était présente lors de la cérémonie de désignation officielle du parc du Gros-Morne.

la protection des terres qui permettra aux propriétaires de terres désignées à des fins de conservation de récupérer la totalité de l'impôt foncier à condition qu'ils acceptent de maintenir les caractéristiques biophysiques de leurs terres. Les terres touchées par cette loi sont les zones humides des catégories 1, 2 et 3, les aires d'intérêt écologique et scientifique de la province, les aires naturelles de l'escarpement de Niagara, les terres appartenant aux Offices de protection de la nature et ne générant aucun revenu et les autres terres appartenant à des organismes sans but lucratif.

Le ministère a également fait une contribution de 25 000 dollars au Fonds en fidéicommis Backus Woods en vue de la mise en oeuvre d'un plan de gestion pour la protection de cette magnifique section forestière de la zone Carolinienne située au sud de Simcoe. Ce site est considéré comme le plus représentatif des derniers vestiges des forêts de la zone Carolinienne au Canada. Ce fonds en fidéicommis sera administré par la Fondation du patrimoine ontarien en collaboration avec le MRN et l'Office de protection de la nature compétent et conformément aux stipulations d'une servitude de conservation dont l'établissement fait actuellement l'objet de négociation.

Les nouvelles politiques annoncées par le MRN aideront à mieux protéger le réseau provincial des parcs, plus particulièrement les réserves naturelles et parcs sauvages provinciaux. (Les parcs ont été classés dans six catégories : parcs sauvages, réserves naturelles, parcs historiques, parcs naturels, parcs de loisirs et voies navigables d'agrément). Dans ce type de parcs, qui comprendront d'ici peu 80 p. 100 des terres et des eaux du réseau des parcs (dès que les 53 nouveaux parcs, dont 17 réserves naturelles s'étendant sur une superficie totale de 39 497 ha, seront établis), il sera interdit de bûcher, de chasser, de poser des pièges, de faire de la prospection ou de l'exploitation

minière ou d'entreprendre des travaux d'aménagement hydro-électrique. Ces nouvelles politiques ont déjà été appliquées aux 72 400 ha du parc provincial Lady Evelyn - Smoothwater situé dans la région de Temagami. On a en outre proposé l'addition de trois voies navigables d'agrément adjacentes qui ajouteront 225 km de cours d'eau, propres au canotage. M. Kerrio veut faire de la région de Temagami un modèle de gestion des ressources récréatives, forestières, touristiques et environnementales avec l'aide d'un conseil consultatif de citoyens.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec M. Tom Beechey, Ministry of Natural Resources, Whitney Block, Queen's Park, pièce 3301, 99 Wellesley Street West, Toronto, Ontario, M7A 1W3, (416) 965-2745.

Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Tom McMillan, et le ministre des Ressources naturelles de l'Ontario, M. Vincent Kerrio, ont signé une entente relative à l'établissement d'un parc national de 270 kilomètres carrés sur la péninsule Bruce, à environ 300 kilomètres au nord-ouest de Toronto, et qui comprendra le premier parc marin national. La province de l'Ontario fournit 7 000 ha de terre et contribue pour plus de 8,5 millions de dollars d'immobilisations au réseau des parcs nationaux. Le Service canadien des parcs devrait aussi contribuer pour jusqu'à 14 millions de dollars à l'aménagement du parc au cours des dix prochaines années.

"Situé à quelques heures d'automobile des grands centres urbains, le parc national de la Péninsule-Bruce sera un ajout remarquable au réseau des parcs nationaux du Canada et peut un jour devenir aussi réputé que nos parcs nationaux de Banff, de Jasper et de l'Île-du-Prince-Édouard", a déclaré M. McMillan.

Parcs nationaux

Projet de loi C-30 : Le projet de loi C-30 est la plus importante modification à la **Loi sur les parcs nationaux** mise de l'avant au cours des 60 dernières années. Le projet de loi porte proclamation de trois nouveaux parcs (parc national de l'île d'Ellesmere, parc national des Prairies et parc national de la Péninsule-Bruce), prévoit de nouveaux pouvoirs réglementaires et sanctions visant à protéger la faune des parcs de l'activité des chasseurs de trophées et autres braconniers ainsi que, l'établissement d'administrations locales autonomes, délimite les périmètres urbains de Banff et de Jasper, cerne les limites des installations de ski alpin et des aires sauvages à l'intérieur des parcs, tout en assurant la poursuite des activités traditionnelles de subsistance des résidents.

Groupe d'étude sur la création de parc nationaux : Les efforts se poursuivent en vue d'assurer le suivi des recommandations du Groupe de travail. Les instances responsables des parcs examinent en détail deux recommandations, compte tenu de leur incidence à l'échelle nationale : il s'agit de celle relative aux terres patrimoniales et de celle visant le soutien énergétique des organismes de conservation de la nature. Les ministres responsables des parcs traiteront de ces deux points lors d'une rencontre spéciale prévue en novembre 1988.

Parcs marins nationaux : À la suite de l'approbation de la politique des parcs marins nationaux en septembre 1986, le Service canadien des parcs a créé son premier parc marin national en juillet 1987 à Fathom Five dans la baie Georgienne, mesure qui coïncidait avec la création du parc national de la Péninsule-Bruce. Le projet de Moresby-Sud prévoit à la fois la création d'un parc national et d'un parc marin national. En outre, le Service canadien des parcs étudie actuellement le projet de création de trois autres parcs marins nationaux situés à

West Isles au Nouveau-Brunswick, au Saguenay dans la province de Québec et au détroit de Lancaster dans les Territoires du Nord-Ouest. En février 1988, la Direction générale des parcs nationaux a organisé à l'échelle nationale un atelier de planification du réseau des parcs marins nationaux, qui permettra au Service canadien des parcs d'élaborer un plan stratégique quinquennal traitant de cette question.

Négociations au sujet des nouveaux parcs:

- **Moresby-Sud** - L'entente fédérale-provinciale en vue de l'établissement d'une réserve de parc national et d'une réserve de parc marin national (d'ici 1993) a été conclue. Ce parc national aura une superficie de plus de 145 000 ha et sera situé dans la partie sud de l'archipel des îles de la Reine-Charlotte. Des parties de cette région ont échappé à la dernière période glaciaire, ce qui a permis l'évolution d'au moins 39 plantes et animaux à caractère unique. Les eaux entourant Moresby-Sud, caractéristiques de deux régions marines distinctes, deviendront un parc marin national.

Moresby-Sud est aussi le pays de la riche culture haida. Le village des Haidas de Ninstints a déjà fait l'objet d'une désignation par l'UNESCO à titre de Site du patrimoine mondial jugé de renommée internationale en raison de sa valeur culturelle. L'entente est conforme à la procédure fédérale appliquée à toute proposition d'établissement d'un parc national dans une région où le gouvernement fédéral a accepté de négocier un accord concernant les revendications globales des autochtones. Conformément à la **Loi sur les parcs nationaux**, on établit d'abord une réserve de parc national, en attendant le règlement de la revendication.

Le parc national Pacific Rim - La Colombie-Britannique a reçu un paiement final de 17 millions de dollars et le transfert des terres forestières du Nitinat Triangle a été effectué : le parc national Pacific Rim sera désigné réserve d'un parc national d'ici le règlement des revendications foncières des autochtones.

La réserve de parc national de l'île d'Ellesmere - L'autorisation officielle d'établir cette réserve par proclamation est conforme aux amendements (projet de loi C-30) à la Loi sur les parcs nationaux. Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Tom McMillan, a autorisé la mise en oeuvre d'un programme quinquennal de 4,6 millions de dollars en vue de l'aménagement et de la gestion de cette réserve de parc.

Le parc marin national de Fathom Five - Le transfert de l'emplacement sur le continent a commencé. Le transfert des terres immergées sera fait sous réserve de l'approbation des résultats de l'étude sur les limites du parc. Le processus de planification de gestion est amorcé.

Le bras est du Grand lac des Esclaves - Les négociations sont en cours dans le cadre du règlement de la revendication foncière des Dénés et des Métis.

L'ajout de l'Old Crow Flats au parc national du Nord-du-Yukon - Les négociations sont en cours avec le Conseil des Indiens du Yukon dans le cadre du règlement de leur revendication.

Le parc national de la Péninsule-Bruce - voir l'article à ce sujet sous la rubrique : Autres nouvelles - Ontario.

L'île Banks - La proposition relative à ce parc national fait l'objet d'une étude dans le cadre de l'aménagement du

territoire nordique de la région du delta et de la mer de Beaufort.

- Parc des Prairies - On renégocie présentement l'entente de 1981 intervenue entre le Canada et la Saskatchewan. Au parachèvement des termes de cette entente, on procédera à l'établissement du parc national.
- Des études de faisabilité se poursuivent pour la création de parcs au Saguenay dans la partie septentrionale de l'île de Baffin et au détroit de Lancaster, dans les Territoires du Nord-Ouest (parc continental et marin) et à West Isles, au Nouveau-Brunswick.

Nombre et superficie des parcs nationaux et des parcs marins nationaux : Il existe présentement 34 parcs nationaux couvrant une superficie de 182 272 kilomètres carrés (18 227 210 ha) 70 375 milles carrés) (excluant la superficie de la réserve de parc marin national prévue pour Moresby-Sud).

Réseau des rivières du patrimoine canadien

Le Réseau des rivières du patrimoine canadien compte maintenant quinze rivières ou sections de rivières, totalisant 2 607 km. Le dernier bulletin du CCAE indiquait par erreur que l'île-du-Prince-Édouard faisait partie de ce programme, alors qu'en réalité cette province, ainsi que celle de l'Alberta et de la Colombie-Britannique sont les trois seules provinces ou territoires qui ne participent pas au programme. Ce programme conjoint, institué en 1984, vise à reconnaître l'importance nationale des grandes rivières du Canada et à en assurer la gestion à long terme afin d'en conserver les valeurs naturelle,

historique et récréative au profit des Canadiens et de leurs descendants. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le secrétaire du Conseil du réseau des rivières du patrimoine canadien, a/s Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0H3.

Manitoba - Reconnaissance d'efforts pour la protection écologique

Dans le cadre de la Semaine de l'environnement, le ministre des Ressources naturelles du Manitoba, M. Jack Penner, a présenté des plaques et des certificats de mérite à deux familles du Manitoba et à la station expérimentale de l'Université du Manitoba, le 31 mai dernier. Le ministre voulait ainsi souligner le travail volontaire entrepris pour la protection des aires écologiques importantes.

M. Penner a déclaré que la protection volontaire des terres est une composante importante du Programme des aires écologiques importantes. Ce programme prévoit la négociation d'ententes non exécutoires entre le gouvernement et les propriétaires fonciers en vue de la désignation et de la protection des aires écologiques importantes. Les propriétaires devront également prévenir le gouvernement de tout danger menaçant ces aires ou encore de tout changement prévu à l'utilisation de ces terres.

Les récipiendaires des certificats de mérite sont John et Kathleen Pelechaty de Portage la Prairie, Tessa Spoel et Michael Enns, de la municipalité régionale de Pembina, et la station expérimentale de l'Université du Manitoba, située au marais Delta.

Les Pelechaty veillent à la préservation de huit hectares d'une forêt de sol alluvial située à Island Park à Portage la Prairie. La forêt est surtout constituée de tilleuls d'Amérique, bien que l'on y trouve également quelques cornouillers à feuilles alternes, une espèce très rare.

Quant à Tessa Spoel et Michael Enns, ils possèdent 120 hectares de terres protégées dans la vallée de Pembina. Ces terres renferment une forêt de chênes et de trembles et des parcelles de prairie remplies de graminées indigènes et de fleurs sauvages. Elle fournissent également un habitat aux originaux, aux cerfs de Virginie et à des espèces variées d'oiseaux.

La station expérimentale de l'Université du Manitoba, au nom de qui a été émis un troisième certificat de mérite, a été inaugurée en 1966 au marais Delta. Louée à bail de la province, la station a permis d'assurer la protection d'une partie de l'un des plus grands marais d'eau douce en Amérique du Nord. Des travaux de recherche en biologie y sont également menés et des programmes d'éducation y sont dispensés. L'aire couverte par la station se compose d'une forêt de sol alluvial, de marais, de prairies humides et d'une levée de plage au stade de maturité, le long du lac Manitoba. Elle constitue une halte importante pour les oiseaux migrateurs, au printemps et en automne. On a pu voir plus de 250 espèces d'oiseaux et 45 espèces de mammifères au marais Delta.

Lors de la remise des certificats, M. Penner a rappelé la contribution financière à ce programme de la Société pour la conservation des sites naturels du Canada et du Fonds mondial pour la nature.

À ce jour, 14 ententes conclues en vertu de ce programme de protection volontaire et, portant sur une superficie totale d'environ 10 000 hectares de terres privées, ont été signées.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Ross Thomasson, Chief of Land Use Planning, Manitoba Natural Resources, Box 38, 1495 St. James Street, Winnipeg, Manitoba, R3H 0W9.

PUBLICATION : Atlas of the Breeding Birds of Ontario. Plus de 1 400 naturalistes, dont certains des États-Unis et de Grande-Bretagne, ont fourni bénévolement un total de 180 000 heures en cinq ans pour produire cet Atlas de 600 pages sur les 300 oiseaux nicheurs trouvés en Ontario. Cet Atlas est le premier du genre à être publié en Amérique du Nord et donne une bonne idée de la répartition et de l'abondance des espèces d'oiseaux nicheurs de l'Ontario. Cette information servira de base de calcul pour la mesure et l'évaluation des changements et des tendances des populations futures. Ce projet, parrainé par la Fédération des naturalistes de l'Ontario et par l'Observatoire de Long Point, est subventionné par Environnement Canada, le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, des universités, des musées et plusieurs organismes du secteur privé. Le coût de cette publication est de 53,50 \$. Les commandes doivent être adressées à : University of Waterloo Press, University of Waterloo, Waterloo, Ontario, N2L 3G1.

PUBLICATION : Atlas des plantes vasculaires rares de l'Ontario. Quatrième partie. Pryer, K.M. et G.M. Argus, réd., 1987. Musée national des sciences naturelles, Ottawa. Un total de 542 espèces estimées rares et classées en 91 familles sont répertoriées dans cet Atlas. On y trouve les noms scientifiques et vulgaires de chacune des espèces et pour chacune d'entre elles, des cartes de localisation en Ontario fondées sur des spécimens d'herbiers vérifiés et des cartes de leur aire de répartition en Amérique du Nord tirées de diverses publications, des données sur leurs habitats et le cas échéant sur leur rareté ailleurs, ainsi que des notes et références

pertinentes. On peut se procurer l'Atlas au coût de 5 \$ - au Canada et de 6 \$ - à l'étranger (chèque ou mandat-poste payable au Receveur général du Canada) en s'adressant à : Projet sur les plantes rares et en danger de disparition, Division de la botanique, Musée national des sciences naturelles, B.P. 3443, succursale 'D', Ottawa (Ontario) K1P 6P4. (Le Musée national des sciences naturelles publiera également sous peu : Les plantes vasculaires rares du Canada - Notre patrimoine naturel. Si vous désirez être inscrit sur la liste des destinataires de cette publication, veuillez écrire à l'adresse susmentionnée.)

ORGANISMES PRIVÉS

Fonds mondial pour la nature Canada

Au cours de l'année 1988, le FMN élaborera et mettra en oeuvre une stratégie de conservation tripartite concernant les grands carnivores du Canada. La première partie de cette stratégie portera sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de protection juridique d'aires sauvages assez grandes pour accueillir les carnivores vivant à l'état naturel. La deuxième partie comprendra l'étude de la question de la répression des prédateurs et enfin, la troisième partie portera sur l'aide à la recherche à long terme sur les grands carnivores.

Les responsables du FMN continuent à faire le suivi des autres principaux programmes canadiens, soit ceux relatifs aux baleines sous les glaces, à la zone Carolinienne du Canada et à la faune

de l'Ouest. Ils continuent en outre à faire des levées de fonds pour une multitude d'autres projets de conservation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Monte Hummel, Fonds mondial pour la nature Canada, (World Wildlife Fund Canada), 60 St. Clair Avenue East, Suite 201, Toronto, Ontario, M4T 1N5 (416) 923-8173.

Société pour la conservation des sites naturels du Canada

La Société fête son 25^e anniversaire cette année. Depuis son institution en 1963, elle a réalisé 17 projets en Colombie-Britannique, 6 en Alberta, 3 en Saskatchewan, 6 au Manitoba, 331 en Ontario, 9 au Québec, 9 en Nouvelle-Écosse, et un à l'Île-du-Prince-Édouard. La Société pour la conservation protège plus de 30 050 hectares (75 350 acres) de terres dont la valeur est estimée à 32 425 000 \$. De cette somme, 8 900 000 \$ proviennent des fonds rassemblés par la Société.

En vue d'étendre ses sources de financement, la Société pour la conservation des sites naturels du Canada lancera une campagne d'adhésion au cours de cette année. En outre, un Centre canadien des données sur la conservation (Canadian National Conservation Data Centre) (CNCDC) ouvrira bientôt ses portes au Québec, à titre de projet pilote, suivi de près par l'ouverture d'un autre centre dans les provinces de l'Ouest. La fonction première du centre est d'aider la Société pour la conservation à établir ses priorités quant à l'acquisition des terres, en intégrant dans une seule banque de données les données scientifiques ou renseignements sur les habitats et les espèces qu'on rencontre à

un endroit ou l'autre du Canada. (Voir également à ce sujet la rubrique : les nouvelles aires écologiques -- Alberta, dans le présent bulletin). Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous adresser à M. Gerry Glazier, 794A Broadview Avenue, Toronto, Ontario, M4K 2P7, (416) 469-1701.

Habitat faunique Canada

La fondation Habitat faunique Canada a été instituée en 1984, afin de fournir des fonds à des projets canadiens de protection du patrimoine naturel. Elle sert également d'une part de catalyseur dans l'élaboration de nouvelles techniques de conservation (telles que l'acquisition et la gestion par des organismes privés ou des particuliers et l'engagement contractuel des propriétaires) et d'autre part d'organe d'évaluation de l'incidence des politiques et des programmes du gouvernement sur les habitats fauniques.

Habitat faunique Canada assume jusqu'à 50 p. 100 du coût total d'une acquisition, d'habitude en assurant la parité des fonds rassemblés par des organismes externes. Les recettes de cette institution proviennent de la vente de timbres de conservation apposés sur les permis de chasse aux oiseaux migrateurs vendus au Canada. Ces timbres sont également mis à la disposition des collectionneurs. Des fonds proviennent aussi de la vente d'une édition fort populaire à tirage limité de reproduction d'oeuvres d'art sur la faune. On encourage par ailleurs des organismes tels que la Société pour la conservation des sites naturels du Canada à rassembler des fonds nécessaires à la réalisation de leurs propres projets par la vente de reproduction d'oeuvres d'art d'Habitat faunique Canada. Depuis sa création, Habitat faunique Canada a contribué pour plus de 13 millions de dollars

à divers projets de conservation des terres au Canada. Avec la disparition progressive des aires sauvages, la valeur des sites naturels préservés par Habitat faunique Canada ne peut aller qu'en augmentant pour les générations futures.

Les articles soumis pour publication dans le bulletin d'information doivent être adressés à l'une ou l'autre des deux personnes suivantes : M. Peter Lee, Alberta Forestry, Lands and Wildlife, 4th Floor Petroleum Plaza South, 9915 108th Street, Edmonton, Alberta, T5K 2C9, (403) 427-5209; Richard Revel, Faculty of Environmental Design, 10th Floor Earth Sciences Building, University of Calgary, Calgary, Alberta, T2N 1N4.

LE CONSEIL CANADIEN DES AIRES ÉCOLOGIQUES

Comité exécutif

Président : M. Ross Thomasson, Chef, Land Use Planning, Department of Natural Resources, P.O. Box 38, 1495 St. James Street, WINNIPEG, Manitoba, R3H 0W9, (204) 945-6661

Vice-président : M. Paul Gray, Wildlife Branch, Ontario Ministry of Natural Resources, Queen's Park, 99 Wellesley Street, TORONTO, Ontario, M7A 1W3, (416) 965-7641

Secrétaire : M. Dalton Muir, Service canadien de la faune, Environnement Canada, OTTAWA (Ontario) K1A 0H3

Coordonnateur, Comité scientifique : M. Paul Keddy, Département de biologie, Université d'Ottawa, 30, rue Somerset est, OTTAWA (Ontario) K1N 6N5, (613) 564-3447

Coordonnateur, Comité de la gestion et de l'administration : M. Tom Beechey, Parks and Recreation Areas, Ministry of Natural Resources, Whitney Block, Queen's Park, Room 3301, 99 Wellesley Street West, TORONTO, Ontario, M7A 1W3, (416) 965-2745

Coordonnatrice, Comité de l'information et de l'éducation : M^{me} Diane Griffin, directrice générale, Island Nature Trust, P.O. Box 65, CHARLOTTETOWN, Île-du-Prince-Édouard, C1A 7K4, (902) 892-7513

Trésorier : M. Monte Hummel, Fonds mondial pour la nature Canada, Suite 201, 60 St. Clair Avenue East, TORONTO, Ontario, M4T 1N5, (416) 923-8173